



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-41

L'an deux mille vingt,
Le 29 juin à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 21 juin 2021
Date d'affichage : 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, David NOËL, Bernard MOUSSAY, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE.

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Alain FIX donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Emilie LISSE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Marie-Françoise LECAILLE est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES) AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE
AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée :

- De solliciter la Caisse d'Allocations familiales pour une subvention afin de financer une partie des dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique pour le renforcement de l'espace numérique de la Maison France Services par la mise à disposition du public d'ordinateurs avec un volet d'accompagnement à l'accès et à l'usage du numérique.

Ce soutien financier s'élève à 3250 € (prise en charge pour 5 packs informatiques dans la limite d'un forfait de 650 € TTC par pack).

- De lui donner l'autorisation d'engager toutes les démarches et de signer rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209080-20210629-2021_41-DE

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 29 juin 2021

Le Maire



Jean-Michel DEGREMONT

Certifié et rendu exécutoire le : 02 JUIL. 2021

Le Maire
Jean-Michel DEGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com